

# L'informatisation au service du contrôle fiscal

## SYNTHESE ATELIER 4

### Thème N°2

## L'INFORMATISATION AU SERVICE DU CSP ET DE LA PROGRAMMATION

Président : Yvan Serge SEKA (COTE D'IVOIRE)

Rapporteur : Ghislain OTSOBI (GABON)

Participants :

<b>Pays</b>	<b>Délégués</b>	<b>Grade/Fonction</b>
<b>BENIN</b>	M. Sèmiyou BOLARIAN	Chef du Service de Contrôle fiscal au Centre des Impôts des moyennes Entreprises
<b>BENIN</b>	M. Euloge HOUNYO	Chef de la Division Exploitation du Service Informatique
<b>COMORES</b>	M. Abdou AHMED ABDOU	Chef de Service chargé du Contentieux
<b>COTE D'IVOIRE</b>	M. Yvan Serge SEKA	Sous-Directeur de l'INFOCENTRE
<b>DJIBOUTI</b>	M. Saïd ABDILLAHI ABANEH	Chef de Service de la Vérification générale
<b>GABON</b>	M. Ghislain OTSOBI	Inspecteur Vérificateur à la Brigade provinciale de Contrôle
<b>MALI</b>	M. Gaoussou FOFANA	Chef de Division Développement des Systèmes d'Information à la Sous Direction Informatique
<b>MAURITANIE</b>	M. Mohamed KHALED	Inspecteur Vérificateur
<b>RDC</b>	M. Louis Gaston MOSANGO EBISA LOLO	Directeur du Contrôle fiscal

Les principales idées développées par l'atelier n°4 ont porté sur les points suivants :

- Les stratégies de programmation ;
- Les outils informatiques d'analyse-risque ;
- Les recommandations.

### **1- les stratégies de programmation.**

Le contrôle sur pièce conduit à une programmation et à un contrôle sur place, notamment dans les cas de :

- non respect des procédures de déclaration ;
- variation des marges ;
- résultats déficitaires permanents (sur trois ans au moins) ;
- variation importante (en + ou -) de certains postes du Bilan et du compte de résultat ;
- report permanent de crédit de TVA ;
- écart de chiffre d'affaires des bénéficiaires par rapport au chiffre d'affaires de TVA.

L'informatique rend la programmation plus efficace en ce sens qu'elle permet une meilleure coordination des travaux, une célérité dans l'exécution des tâches, un meilleur suivi des opérations, la disponibilité des informations.

Il la rend par ailleurs plus pertinente en raison de la fiabilité, de l'objectivité et de la neutralité des données rendues.

La programmation du contrôle fiscal peut être confiée à un comité mis en place à cet effet. Ce comité doit être créé sur la base d'un texte réglementaire qui détermine sa composition, son organisation et son fonctionnement.

- Au titre des avantages de cette option, on peut noter la participation directe des différentes structures en charge du contrôle, la décision consensuelle qui se dégage.
- En ce qui concerne les inconvénients, il convient de relever la lenteur et lourdeur dans la prise de décision, ainsi que le risque de fuite d'informations.

### **2- les outils informatiques d'analyse-risque.**

La problématique du concept « d'analyse risque » nous conduit d'abord à identifier ses apports et ses limites, ensuite à relever les principales requêtes retenues pour la sélection des particuliers et des professionnels, et enfin à déterminer la méthode d'évaluation des différents risques.

- Les apports de l'analyse-risque :
  - identifier les secteurs d'activités sensibles ;

- surveiller plus attentivement certains opérateurs économiques ;
- effectuer une bonne programmation.
- Les limites :
  - mécanisation des tâches ;
  - subjectivité des critères de risque (rupture de comportement).
- Les principales requêtes retenues pour la sélection des particuliers et des professionnels :
 

Au niveau des particuliers, on peut retenir :

  - la situation financière et patrimoniale ;
  - le train de vie.

En ce qui concerne les professionnels, ce sont :

  - le statut juridique ;
  - les secteurs d'activités ;
  - le chiffre d'affaires ;
  - le nombre d'employés ;
  - le montant du capital ;
  - la filiation.
- Les méthodes d'évaluation des différents risques :
  - L'expérience vécue (exemple : le coefficient de dissimulation du chiffre d'affaires aux Comores) ;
  - Le système de cotation des risques (en tenant compte de la gravité et de la fréquence du risque).

### **3- suggestions et recommandations.**

L'atelier n°4 recommande :

- Au plan des stratégies de programmation :
  - l'automatisation de la programmation ;
  - l'interconnexion effective des administrations financières et économiques ;
  - l'harmonisation des critères de sélection et d'évaluation de l'analyse-risque au niveau des administrations fiscales.
- Au plan des outils informatiques d'analyse-risque :
  - la tenue et la transmission de l'agenda du vérificateur à son chef de Brigade ;
  - l'automatisation des renseignements aux fins de recoupements ;
  - l'élaboration de la cartographie des risques.